

COMITE DEPARTEMENTAL D'ANIMATION DU RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS



Colmar le 12 janvier 2012

Madame, Monsieur

Le Comité de Pilotage du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) a décidé de poursuivre les actions de soutien aux parents.

Composé au niveau départemental de l'ensemble des partenaires institutionnels (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Inspection d'Académie, Mutualité Sociale Agricole d'Alsace), il a retenu les priorités suivantes :

- Favoriser la mise en place d'actions qui privilégient la participation active des parents dès le montage du projet.
- Développer les actions invitant les parents et les enseignants à échanger et à apprendre à agir ensemble dans l'intérêt de l'enfant.
- Soutenir le développement des actions en faveur des familles résidant en milieu rural.

Plus particulièrement, le Comité vous invite à promouvoir de nouvelles initiatives en vous référant aux axes d'interventions retenus en 2012 et dont le détail est joint en annexe à la présente lettre circulaire.

Afin de vous permettre de continuer d'accompagner les parents dans leur fonction éducative et de développer la dynamique du réseau au sein de notre département, nous vous adressons le formulaire de demande de subvention 2012. Pour renseigner votre dossier, nous vous invitons à vous appuyer sur les différents documents ci-joints :

- la définition d'une action REAAP,
- la notice explicative,
- le guide méthodologique de mobilisation des parents.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au
vendredi 24 février 2012.**

Dans le cadre de la reconduction d'une action financée au titre du REAAP, nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter le bilan de l'action 2011 (document ci-joint). **A défaut votre demande ne pourra être examinée.**



Les demandes seront étudiées par le Comité de Financement qui définira le(s) partenaire(s) institutionnel(s) susceptible(s) d'assurer le financement de l'action.

Les propositions ainsi retenues vous seront communiquées courant mai 2012. Il appartiendra ensuite à chaque financeur de les valider et de convenir avec vous des modalités permettant le versement de la subvention.

Votre dossier de demande de subvention dûment complété (formulaire de demande de subvention + fiche d'évaluation dans le cadre d'une reconduction) devra être adressé par courrier électronique à l'équipe de coordination du REAAP à :

François JENNY et Magalie LOPEZ
ARSEA - Animation du REAAP 68
4 rue de Mulhouse
68000 COLMAR
accueil.reaapcolmar@arsea.fr

Ils se tiennent également à votre disposition pour toute information complémentaire au 03.89.80.42.69. ou au 03.89.80.42.70

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Comité de pilotage du REAAP 68